

## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Juillet 2022 à 19h00

**Secrétaire de séance** : Fabien REY

**Présents (7)** : Wilfried TISSOT, Chantal CONNOCHIE, Hervé JACQUIER, Claude BAUDOIN, Fabien REY, Pierre MEUNIER, Albane GESLIN, Mathilde LOISEAU (à partir de 20h35)

**Absents excusés (1)** : Adrien MAZZINI

**Absents (1)** : Mathilde LOISEAU (jusqu'à 20h35)

**Pouvoirs (1)** : Adrien Mazzini pour Wilfried TISSOT

**Quorum (6)** : atteint

*La séance commence à 19h*

**APPROBATION** du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 du Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 abstention

### 1. DÉLIBÉRATIONS

#### **BUDGET -FINANCES –FISCALITÉ**

##### **2022-07-18 DCM 37 Demande de subvention microstation des Curiés**

Considérant que la fosse toutes eaux située aux Curiés est non conforme à double titre à savoir qu'elle est sous-dimensionnée et qu'elle ne correspond plus au mode actuel de traitement des eaux usées,

Considérant que le projet est considéré comme fortement prioritaire dans le cadre du futur contrat de bassin,

Considérant le montant total des travaux qui s'élève à 74.990 €,

Considérant que ces travaux sont subventionnables par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% maximum,

Considérant que pour la réalisation des travaux, la commune doit acquérir le terrain où la microstation devra être implantée - le dossier pour l'acquisition du terrain est en cours auprès d'un notaire (selon délibération 2022-06-20 DCM 32),

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider la demande de subvention pour le remplacement d'une fosse toutes eaux par une microstation d'épuration sur le site des Curiés.

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à signer la demande de subvention pour le remplacement d'une fosse toutes eaux par une microstation d'épuration pour une équivalence 45 habitants.

### **2022-07-18 DCM 38 Demande de subvention Microstation des Clarets**

Considérant que la fosse toutes eaux située aux Clarets est non conforme à double titre à savoir qu'elle est sous-dimensionnée et qu'elle ne correspond plus au mode actuel de traitement des eaux usées,

Considérant que le projet est considéré comme fortement prioritaire dans le cadre du futur contrat de bassin,

Considérant le montant total des travaux qui s'élève à 56.380 €,

Considérant que lesdits travaux sont subventionnables par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%,

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider la demande de subvention pour le remplacement d'une fosse toutes eaux par une micro station d'épuration sur le site des Clarets,

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à signer la demande de subvention pour le remplacement d'une fosse toutes eaux par une microstation d'épuration dimensionnée pour une équivalence de 45 habitants.

### **2022-07-18 DCM 39 Intervention d'un paysagiste concernant l'aménagement de la place du village**

Considérant le redimensionnement de la place du village à la suite de la destruction du bâtiment de la Poste,

Considérant le redimensionnement du projet de place de village initialement réfléchi dans le projet de la traversée du bourg,

Considérant que pour la réalisation des aménagements de la place du village, il convient de pouvoir proposer à la population différents scénarios visuels,

Considérant le besoin pour la population et le Conseil Municipal d'imaginer ce que pourrait être cette future place, il convient d'obtenir l'appui d'un paysagiste,

Considérant le devis du paysagiste Oxalis et en attente de futurs autres devis,

Monsieur le Maire propose de définir le besoin et le niveau de la prestation d'accompagnement à hauteur de 1500€HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider la proposition de Monsieur le Maire de faire intervenir un paysagiste pour accompagner l'émergence du projet de place du village,

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à mettre en œuvre la proposition.

#### **2022-07-18 DCM 40 Financement deuxième phase d'accompagnement d'UNITOIT**

Considérant la délibération 2021-05-17 et la convention de partenariat entre la commune et UNITOIT,

Considérant que la 1<sup>ère</sup> phase de cette convention se termine en septembre 2022,

Considérant que la 1<sup>ère</sup> phase qui devait permettre à un groupe d'habitants de se constituer a été réalisée,

Considérant le besoin d'une participation communale au financement de la phase 2, à savoir la consolidation du groupe d'habitants afin qu'il puisse rentrer dans une phase de financement,

Considérant que l'accompagnement d'UNITOIT sur la deuxième phase est compris entre 13.000 et 16.000€,

Monsieur le Maire propose d'avancer la totalité de la somme qui sera demandée par UNITOIT pour la phase 2 et de prendre à sa charge 7000€ sur ce montant.

Monsieur le Maire propose que le groupe d'habitants finance le reste à charge au moment de l'achat du terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider la proposition de monsieur le Maire de verser la totalité de la somme et de ne financer à sa charge qu'à hauteur de 7.000€ la deuxième phase.

**Décide à l'unanimité** de valider la proposition de monsieur le Maire concernant le financement du reste à charge par le groupe constitué lors de l'achat du terrain.

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à mettre en œuvre les présentes décisions.

#### ***Arrivée de Mathilde LOISEAU à 20h35***

#### **2022-07-18 DCM 41 Tarif cantine 2022/2023**

Considérant que le coût global de fonctionnement de la cantine revient à 11,20€ par repas,

Considérant que la part pour l'achat des denrées alimentaires représente 2€ par repas,

Considérant que le coût du repas pris en charge par les parents d'élèves se monte à 4,20€ (DCM 2021-12-14),

Considérant l'augmentation du coût de la vie et des denrées alimentaires, il s'avère nécessaire d'augmenter le montant dédié à l'achat de denrée alimentaires,

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1€ pour l'achat des denrées alimentaires, soit 3€.

Monsieur le Maire propose que cette augmentation soit prise en charge à hauteur de 70% par les communes, soit 0,70€ par repas.

Monsieur le Maire propose que les 30% restant soient à la charge des parents, soit 0,30 € par repas. Soit un tarif à 4,50€ par repas pour les familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider l'augmentation de 1€ pour l'achat des denrées alimentaires,

**Décide à l'unanimité** de valider la prise en charge des 70% soit 0,70 € par repas par la commune,

**Décide à l'unanimité** de valider l'augmentation auprès des familles de 30% soit 0,30€ par repas soit un coût total pour les familles de 4,50€ par repas,

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à mettre en œuvre auprès des services concernés les présentes décisions.

### **2022-07-18 DCM 42 Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration d'Enercoop**

Considérant que Pierre MEUNIER est représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration d'Enercoop depuis 2 ans,

Considérant que le Conseil d'Administration d'Enercoop doit se renouveler tous les deux ans,

Considérant que Pierre MEUNIER souhaite continuer à représenter la commune dans cette instance,

Monsieur le Maire propose de confier la fonction de représentant du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration d'Enercoop à Pierre MEUNIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider la fonction de représentant du Conseil Municipal à Pierre MEUNIER au sein du Conseil d'Administration d'Enercoop,

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à signer le mandat de représentation au Conseil d'Administration.

### **2022-07-18 DCM 43 Recensement de la population 2023 : désignation des coordonnateurs communaux**

Considérant que le recensement de la population est obligatoire,

Considérant que ce recensement devra être effectué entre janvier et février 2023, il convient de nommer les coordonnateurs communaux,

Considérant que Chantal CONNOCHIE et Hervé JACQUIER ont participé à la première formation sur le recensement,

Monsieur le Maire propose que Chantal CONNOCHIE et Hervé JACQUIER soient les coordonnateurs communaux pour la mise en place et le suivi du recensement de la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide** à l'unanimité de valider la fonction de coordonnateurs communaux à Chantal CONNOCHIE et Hervé JACQUIER.

#### **2022-07-18 DCM 44 Fonctionnement de la nouvelle garderie**

Considérant que l'association de la garderie périscolaire de Saint-Pierre d'Entremont en gestion de la garderie périscolaire n'est pas en mesure de continuer ce service à la rentrée,

Considérant la proposition de la Mairie de Saint-Pierre d'Entremont Isère de proposer un service de garderie périscolaire géré en régie directe,

Considérant le besoin d'utiliser les locaux de l'école communale de Saint-Pierre d'Entremont Savoie comme lieu d'accueil de cette garderie,

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'utilisation des locaux de l'école comme lieu d'accueil de cette garderie.

Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2022-2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de valider l'utilisation des locaux de l'école comme lieu d'accueil de la garderie,

**Décide à l'unanimité** de valider le règlement intérieur,

**Décide à l'unanimité d'autoriser** le Maire à mettre en œuvre lesdites décisions.

#### **AUTRES POINTS :**

- **Coupe de bois d'affouage**

La hausse du prix de l'énergie amène davantage de personnes aux revenus modestes à s'intéresser de plus en plus aux coupes d'affouage (utilisation d'une partie de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants (chauffage)). Pour ce faire, les parcelles de bois utilisées doivent être inscrites au régime forestier par l'ONF. La commune possède une parcelle de ce type à Saint-Même mais ayant déjà fait l'objet d'une coupe d'affouage il y a quelques années, le bois n'est pas assez mûr pour la coupe. La mairie étudie la question pour pouvoir faire passer d'autres parcelles communales au régime forestier, mais pour l'instant, la mairie est se trouve dans l'obligation de ne pas mettre de parcelles forestières en affouage.

- **Installation d'une MAM dans l'appartement de l'ancien Presbytère**

L'appartement du premier étage de l'ancien presbytère étant bientôt disponible et le projet de crèche à Entremont-le-Vieux étant seulement en cours d'étude, la question d'une Maison d'Assistante Maternelle à Saint-Pierre d'Entremont est de nouveau d'actualité. La mairie a donc proposé l'appartement du premier étage de l'ancien presbytère pour accueillir cette MAM. Une visite avec des représentants de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Savoie et des membres de la Communauté de Communes a été organisée et un accord oral a été trouvé pour le projet. Des travaux

de rénovation vont être effectués (peinture + salle de bain) pour une ouverture souhaitée en janvier 2023.

- **Représentation au Conseil d'Administration de l'AADEC**

Elisabeth BRAURE ayant démissionné de sa fonction de conseillère municipale et donc de représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'AADEC, Claude BAUDOIN exerce sa fonction temporairement en tant que suppléant ; il a exprimé le souhait que soit désignée une autre personne à ce poste. Les trois autres communes (Entremont-le-vieux, Saint-Pierre d'Entremont Isère, Corbel) étant représentées par leur première adjointe, il propose qu'il en soit de même pour la commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie. Cela sera délibéré lors du prochain Conseil.

- **SIAEP**

Suite au renouvellement du schéma directeur du petit cycle de l'eau par le SIAGA, le contrat de bassin concernant le SIAEP est en cours de signature par le Préfet de Savoie.

Les investissements intégrés dans le contrat de bassin ouvrent un droit aux subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux qui seront engagés durant les 3 prochaines années, pour un montant total de près de 6 M€ sur l'ensemble du bassin.

Le SIAEP a également présenté ses nouveaux tarifs d'intervention, en hausse du fait des augmentations significatives du prix des fournitures, en particulier des canalisations en fonte.

- **Proposition d'Hervé, site de l'ancienne école**

Hervé JACQUIER, second adjoint à la mairie, a ajouté une nouvelle proposition concernant le site de l'ancienne école. Il propose de déplacer la mairie de Savoie sur ce site et de garder le bâtiment de la mairie pour la poste et le foyer jeune. Cette suggestion s'appuie sur le fait que la mairie aujourd'hui ne dispose pas de salle de mariage et de réception et que les locaux de la mairie actuelle sont très étroits. Les conseillers ont l'été pour réfléchir à cette proposition. La définition des locaux sur l'ancienne école devra être définitive en septembre 2022.

- **Quelle politique salariale pour les personnels communaux dans un contexte inflationniste et post crise sanitaire : pouvoir d'achat et reconnaissance ?**

Le Conseil Municipal réfléchit aux diverses possibilités de revalorisation salariale pour le prochain budget.

- **Retour sur le comité du cirque de Saint-Même**

La mairie est satisfaite de la dernière réunion du comité ainsi que du travail réalisé par celui-ci. Un partenariat sera recherché par la CCCC avec un ou des universitaires pour réaliser des panneaux d'information sur l'environnement et l'histoire du lieu et ainsi permettre aux visiteurs d'être plus sensibilisés à la fragilité du site.

Les panneaux de réserve et du site seront revus notamment sur la réglementation concernant les chiens, non tolérés en réserve mais tolérés en laisse dans le cirque et même sur la partie réserve du cirque.

- **Retour de la visioconférence sur les violences intra familiales**

Une visioconférence à laquelle a participé Chantal CONNOCHIE, a été organisée sur le thème des violences intra-familiales. Les mots d'ordre qui sont ressortis de cette conférence sont "Déceler" les violences intra-familiales et "Orienter" les victimes vers

la gendarmerie. Une Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF) ouvrira en septembre 2023 dans le département.

- **Devis pour l'achat de la saleuse**

Un devis d'un montant de 18786,24€ a été signé.

Fin de la séance : 22H50

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **lundi 5 septembre à 19h**, salle verte de la  
Maison Hermesende